

ARRETE N° 784/2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du 20 juin 2022 de l'Établissement Français du Sang, 10 rue Spielmann BP36 67065 STRASBOURG Cedex;

CONSIDERANT que dans le cadre de la collecte de sang menée par l'Établissement Français du Sang-Grand Est, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, rue Sainte-Barbe, au droit du Complexe Sainte-Barbe à SELESTAT, le mercredi 3 et le jeudi 4 août 2022.

arrête :

Article 1^{er} :

Afin de permettre le stationnement du camion de l'Établissement Français du Sang-Grand Est, trois emplacements de stationnement situés au droit du Complexe Sainte-Barbe, rue Sainte-Barbe, sont réservés au permissionnaire, le mercredi 3 et jeudi 4 août 2022 de 9h00 à 21h00.

Article 2 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 :

Les panneaux et les barrières matérialisant les réservations sont mis en place par le service Moyens Techniques.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/lw

Fait à Sélestat, le 1^{er} juillet 2022

Le Maire



Marcel BAUER

Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Police Municipale

Service Moyens Techniques

Service Réglementation et Affaires Générales

Établissement Français du Sang Grand-EST, 10 rue Spielmann BP36 67065
STRASBOURG Cedex